GREFFE
du Tribunal de Commerce de
SOISSONS
Palais de Justice
76, rue Saint Martin
02200 SOISSONS

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

** Société Anonyme
* C.H.D. SYSTEMES
Concernant * 10 Place de laon
*
*
** 02200 SOISSONS

Réf : 93B46
RCS : 348731050

Pièces déposées le 17/01/1995 Numéro : 9500040

- P.V. D'ASSEMBLEE du 16/12/1994 : NOMIN. ADMINISTRATEUR
: CHGMT DE COMMISSAIRE AUX CPTES
SUPPLEANT.

--- Cout du dépot : 69.14 Francs.
Dont T.V.A. : 6.14 Francs.

Cia : 10493

Le Greffier,

** Société Anonyme
Dépot Effectué Par * C.H.D. SYSTEMES
* 10 Place de laon
*
*
** 02200 SOISSONS

"C H D SYSTEMES"
Société Anonyme au capital de F. 250.000
Siège social : 10 Place de Laon
02200 SOISSONS
RCS Soissons B 348 731 050
-=-=-=-=-=-=-=-

Extrait de
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 DECEMBRE 1994
-=-=-=-=-

.....
.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION
-=-=-=-=-=-=-=-=-

L'Assemblée Générale décide nommer en qualité de Nouvel Administrateur de la Société :

- Madame CHARTON Marie-Claire née HUTH,
  demeurant 8 Impasse Charles Perrault (57100) THIONVILLE

pour une période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Madame CHARTON a déclaré remercier les Membres de l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne, déclare n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de telles fonctions et accepte le mandat qui lui est confié.

.....
.....

SIXIEME RESOLUTION
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean-Paul FRESSE vient à expiration avec la présente Assemblée et décide de nommer en son remplacement :

- Monsieur Daniel PERRUCHET
  demeurant 5 Rue Pantaléon (31000) TOULOUSE

et ce, pour une nouvelle période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Daniel PERRUCHET a déclaré remercier les Membres de l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne, déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de telles fonctions et accepte le mandat qui lui est confié.

SEPTIEME RESOLUTION
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

.....
.....
.....

Pour extrait conforme,
La Présidente du Conseil.